

## **AVIS À NOS LOCATAIRES**

Soucieux du confort et de la santé de nos locataires, MACH a mis en place un programme de prévention et de renforcement des mesures sanitaires :

- désinfection complète des aires communes de nos immeubles avant leur réouverture;
- augmentation des équipes d'entretien ménager et intensification des mesures de nettoyage et de désinfection;
- campagne d'affichage d'information et de sensibilisation aux mesures préventives préconisées par les services de santé publique.
- Développement d'un portail d'informations sur son site web

Afin de faciliter la réintégration, nous vous invitons à participer à l'effort collectif en incitant votre équipe à respecter ces directives dans les aires communes ainsi que dans vos locaux :

- respectez en tout temps une distanciation de 2 mètres (6 pieds)
- nettoyez vos mains avec un désinfectant à votre entrée dans l'immeuble
- favorisez le port du masque ou d'autres mesures de protection, si applicable à votre domaine d'activités, comme il est recommandé par les autorités gouvernementales; et
- limitez le nombre des visiteurs ainsi que les allées et venues dans l'immeuble.

## **Utilisation des ascenseurs:**

Les autorités de la santé publique recommandent un maximum d'une personne à la fois dans les ascenseurs (deux, si la distanciation de 2 m. le permet).

Privilégiez l'escalier si vous êtes en mesure de le faire. C'est un excellent moyen d'éviter l'encombrement des ascenseurs et de pratiquer la distanciation sociale.

## Cafétéria:

Les autorités de la santé publique recommandent de fermer les cafétérias ou d'y restreindre la circulation au maximum.

## **Toilettes communes:**

Les directives relatives à la gestion de la circulation dans les toilettes communes, spécifiques à votre immeuble, vous seront communiquées par votre gestionnaire. Cependant, en tout temps les règles de distanciation et de lavage des mains demeurent en vigueur.

Nous vous invitons à consulter la trousse d'outils offerte par la <u>CNESST</u>.